



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N° 2024-137

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de prolongation de l'arrêté n° 2024-123 de Madame KHOLER Claudine, gérante de la société GC Travaux Multi Services du 14 Juin 2024,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer la circulation pour des travaux de remplacement du poteau n°415726 chemin des Bas Devensons devant être réalisés par la société GC Travaux Multi Services siégeant Les Hauts du Moutas, 83340 Le Thoronet, pour le compte d'ORANGE,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, qu'il a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des ouvriers ou de la personne chargée de leur réalisation,

ARRÊTE

Article 1 : du mardi 02 Juillet 2024 au vendredi 12 Juillet 2024 inclus, la circulation sera alternée manuellement au chemin des Bas Devensons de 07h30 à 17h30 par la société GC Travaux Multi Services.

Article 2 : Les véhicules affectés pour l'intervention des travaux seront autorisés à se stationner à hauteur du chantier sis ancien chemin de Correns,

Article 3 : Le chantier sera signalé réglementairement par la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR) du 22 octobre 1963 approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié.

Des panneaux devront être mis en place en amont du lieu des travaux.

La société GC Travaux Multi Services se chargera de la signalisation du chantier.

Article 4 : La société GC Travaux Multi Services sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de ces travaux.

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de BRAS et les agents de la Police Municipale de BRAS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- La société GC Travaux Multi Services.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS.
- La Police Municipale de BRAS.

Le Maire,
Franck PERO

